



ASSOCIATION POUR L'AIDE AU HANDICAP AU SEIN DES MINISTÈRES FINANCIERS

ACCOMPAGNER, PROTÈGER,
AIDER, HARMONISER,
FACILITER

Nos réseaux



@APAH.FINANCES



Association pour l'Aide au
Handicap au sein des ministères
économiques et financiers
(APAH-Finances)

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.APAHF.ORG
01 53 44 20 19

IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE, 75573 PARIS CEDEX 12
contact@apahf.org

SIREN : 411 308 323 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Notre action :

L'APAHF, Association Pour l'Aide au Handicap au sein des ministères économiques et Financiers, s'engage sur des actions concrètes. Initialement consacrée à la défense et à la reconnaissance des droits des parents d'enfants handicapés, sa mission, aujourd'hui, a été étendue à l'ensemble des personnes touchées par le handicap.

De plus, l'association entretient des liens forts avec le ministère qu'elle peut solliciter en cas de nécessité sur des dossiers particuliers.

Notre organisation :

Adhérents vous êtes le fondement de cette structure associative dont toutes les positions vous sont ouvertes, en fonction de votre volonté d'implication et de vos possibilités.

L'APAHF est dirigée par un conseil d'administration de 21 membres, , 7 d'entre-eux composent le bureau.

Elle s'appuie sur un maillage local : le réseau de ses délégations départementales composées d'au moins un(e) délégué(e) départemental(e).

L'APAHF est également dotée de groupes de travail constitués d'adhérents bénévoles, membres ou non des équipes dirigeantes qui se réunissent.

L'APAHF dispose au niveau national de référents qu'il est possible de solliciter en fonction de thématiques données (droits à la retraite, inclusion scolaire, adaptation/aménagement de poste de travail...)

ADHERER à l'APAH-FINANCES

Parce qu'un grand nombre d'adhérents fait la force de l'APAH-Finances. Adhérer à l'APAHF, c'est aussi contribuer à changer le regard de la société sur le handicap et améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Mon adhésion est avant tout un geste de solidarité qui exprime l'intérêt que je porte aux enfants et aux adultes en situation de handicap dans la société.

De plus, notre association est reconnue d'intérêt général et à ce titre, les adhésions et dons sont éligibles à une réduction d'impôt de 66 % (Article 200 du Code Général des Impôts).

Votre adhésion, une fois mensualisée, est inférieure à 3€ par mois (avant application de la réduction d'impôts).

Nos valeurs :

Aider

Notre combat est la reconnaissance et la défense des droits de toute personne touchée, directement ou indirectement, par le handicap, que ce dernier soit visible ou invisible.

Rassembler

Réunir nos différences pour être plus fort !

L'APAHF œuvre sans distinction de handicap afin de mieux vous servir.

Informier

Parce qu'il est important de savoir...

Riche d'une expérience originale sans pareil, autonome et indépendante, l'APAHF sait se donner les moyens de répondre aux besoins et aux attentes de chacun.

